

Introduction

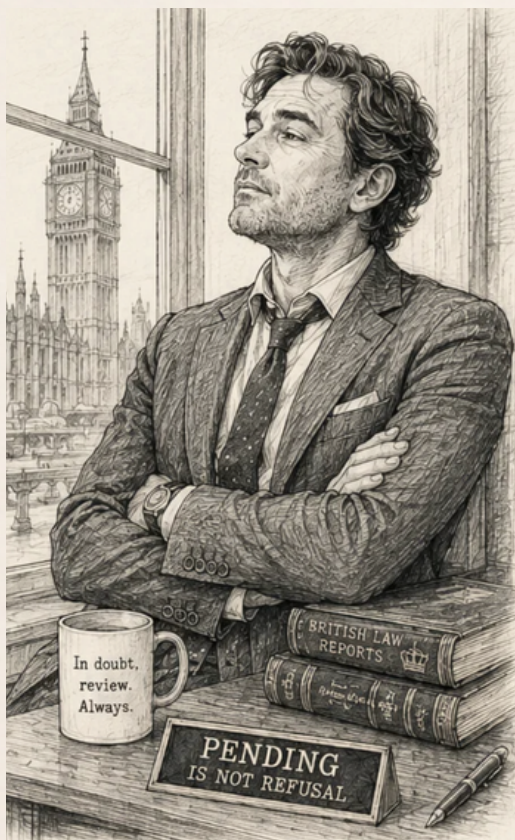


IDENTIFICATION DES PARTIES

Toute affaire commence par la désignation des parties.  
Après tout, toute relation est avant tout la rencontre de deux modes de fonctionnement.

“Sir John Approval Requite”  
du Barreau Royal Britannique

La Procédure avant la Passion



Est convaincu que chaque émotion mérite un examen attentif avant d'être rendue publique.  
Confond régulièrement les conversations émotionnelles avec des questions de procédure.



“Hélène Conclusions Hâtives”  
de la Société Royale Française des Suppositions

Briseuse des Systèmes de Défense Britanniques



Capable de construire dix-sept scénarios émotionnels plausibles à partir d'une seule phrase.  
Parvient généralement à ses conclusions avant que toutes les pièces du dossier n'aient été produites.



Chapitre 1



PROCÈS-VERBAL DE CONTEMPLATION



Pièce A  
- Déclaration initiale produite sans pièce justificative

À la suite d'un incident émotionnel mineur, John s'est contenté de déclarer :  
« Je contemple. »  
Aucune précision, aucune indication quant à la durée de cette contemplation, ni annexe émotionnelle n'ont été fournies.

Pièce B  
- Conséquences d'une terminologie ambiguë

La Cour a ultérieurement constaté deux interprétations intérieures radicalement différentes d'une seule et même phrase :  
- l'une impliquant une catastrophe émotionnelle,  
- l'autre relevant d'un processus cognitif silencieux, probablement accompagné de thé.

Constat de la Cour :  
La Cour a établi qu'aucune compréhension mutuelle immédiate n'avait été atteinte.

